

# Procès-verbal de séance

## Séance du 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le seize mai à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 03 mai 2018, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p><b>PRESENTS :</b> Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY</p> <p><b>EXCUSE :</b> Christian LECHEVREL</p> <p><b>ABSENTS :</b></p>	<p><b>Nombres de membres :</b></p> <p><b>En exercice : 11</b></p> <p><b>Présents : 10</b></p> <p><b>Votants : 10</b></p>
--	--

### Isabelle Kit est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 28 mars 2018, à l'unanimité.

### Programme avec la SEMCODA.

Ce point, à nouveau inscrit à l'ordre du jour, est reporté en attente du chiffrage en cours de réalisation par SEMCODA. Un changement à la direction de l'entreprise impose une ré-étude de ce dossier par les nouveaux dirigeants.

Pour rappel, le projet initial faisait état d'un immeuble de 9 logements avec la MAM au rez-de-chaussée. Le nouveau projet prévoit 5 villas individuelles et un bâtiment indépendant pour la MAM.

Un compromis devrait être trouvé pour que ce projet aboutisse.

### Délibération n° 2018/05/22

#### Réhabilitation de l'ancien presbytère. Finalisation du projet

Par délibération n° 2018/03/20 en date du 28 mars 2018, le conseil municipal a confirmé sa volonté de créer trois logements.

Toutefois, au vu des plans proposés, seuls 2 appartements seront créés : un T4 en duplex et un T3 au rez-de-chaussée du bâtiment. Le dossier de consultation des entreprises sera élaboré sur ces bases par Monsieur Perret, architecte retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

*Unanimité*

### Délibération n° 2018/05/21

#### Eau potable. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Une fiche synthétique de ce rapport pour l'année 2017 est annexée au présent procès-verbal et consultable en mairie.

En résumé, ce rapport fait état d'une hausse du nombre d'abonnés, d'un excellent rendement (92.60%) et d'une bonne qualité de l'eau distribuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine.

*Unanimité*

#### **Délibération n° 2018/05/25**

##### **Régularisations foncières «rue du Mont Blanc»**

Une déclaration préalable vient d'être déposée en mairie pour une propriété faisant l'objet d'une division parcellaire. Dans le cadre des régularisations foncières de tènements privés situés sur le domaine public (commune ou département) prévues sur le territoire depuis quelques années, la commune décide d'acquérir le lot C d'une superficie de 137m<sup>2</sup> référencé sur la DP n° 07423518X0014.

*Unanimité*

#### **Délibération n° 2018/05/23**

##### **Intercommunalité. Modification n° 3 des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône**

Par délibération n° CC 57/2018 en date du dix avril 2018 le conseil communautaire de la CC Usse et Rhône a approuvé les nouveaux statuts de l'EPCI, après deux rejets du contrôle de légalité de la Préfecture (modifications 1 et 2).

Cette modification, bien que nommée n° 3, est en fait la première modification apportée aux statuts depuis la création de cette structure le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les nouveaux statuts sont consultables en mairie, ainsi que la délibération communautaire listant les modifications apportées.

*Unanimité*

#### **Délibération n° 2018/05/24**

##### **Restaurant communal. Inauguration le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018. Participation de la commune**

Le Saint-Germinoise, devenu La Taverne de Saint-Germain, ouvrira ses portes samedi 2 juin 2018. Une réception est organisée la veille à l'initiative de Madame GRA, la nouvelle propriétaire du fonds de commerce.

Cependant, la commune ayant vivement souhaité que tous les habitants de Saint-Germain-sur-Rhône soient associés à cette ouverture, le conseil municipal a décidé de participer aux frais de réception engagés à hauteur de mille euro.

*Unanimité*

#### **Questions diverses et informations**

- Restaurant communal. La commune a profité du changement de gérance pour procéder à la mise en conformité de l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'à la pose de blocs de sécurité sur les issues de secours.

- L'entreprise KIT ELEC vient d'être reprise par KIT BAT. Le bail de location du hangar situé sur les Crêts a également fait l'objet d'un transfert au 1<sup>er</sup> mai 2018.
- SCDECI. L'arrêté communal faisant office d'état des lieux du réseau de défense incendie sur le territoire a été pris. Une convention a été signée avec le GAEC des Charmassy afin que leur réserve privée soit mise à disposition du SDIS le cas échéant. Dans un premier temps, la création de trois réserves supplémentaires est envisagée. GéoProcess travaille sur ce projet avec les services du SDIS 74.
- Maison d'Assistants Maternels ou micro crèche? Ghislaine Lanoir présente une étude comparative réalisée sur ces deux structures. La tendance actuelle retenue par les élus serait à l'ouverture d'une micro crèche.
- Ghislaine Lanoir alerte le conseil sur la prolifération de la renouée du Japon en différents secteurs de Saint-Germain-sur-Rhône.

Avant de clôturer cette séance, Monsieur le Maire tient à souligner un début d'année très chargé en raison du nombre important de dossiers à traiter, et ce malgré la réalisation déjà effective de tous les engagements pris par la nouvelle municipalité lors de son élection en 2014 :

- mise aux normes de la défense incendie et des stations d'épuration (acquisitions foncières à la charge de la commune),
- conflits d'urbanisme,
- projets de réhabilitation de l'ancien presbytère et de construction d'un ensemble immobilier (logements + structure d'accueil pour la petite enfance),
- recherche d'un repreneur pour le restaurant communal et aménagements impératifs sur le bâtiment (accessibilité, sécurité),
- finalisation du projet d'aménagement autour du secteur des Platières (intersection Rue de Beaumont / Rue de Jaffay / Rue des Platières),
- ...

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h55

Le Maire,  
**Alain LAMBERT**

